

# L'Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation



Contacter le DAC 64



DISPOSITIF D'APPUI  
À LA COORDINATION

PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES

Par téléphone :



Un contact unique  
**0809 109 109**

prix d'un appel local  
service gratuit

**dac-64.fr**

Par courriel à : [contact@dac-64.fr](mailto:contact@dac-64.fr)

Outil de coordination



ESPACE COPIE / ISBN - 64120 St-Pauls - IMPRIM'VERT - RCS B 379 407 547 - Tél. 05 59 66 90 20

# L'Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation



## PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

L'accueil en Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation (HT-SH) permet d'héberger, en EHPAD, pour une durée limitée, des personnes en situation d'urgence médico-sociale. Ce dispositif permet de trouver une solution temporaire afin d'organiser le retour à domicile de la personne.



### SECTEUR COUVERT

Le département des Pyrénées-Atlantiques (64).

### DURÉE DE SÉJOUR

Les personnes âgées sont accueillies pour une durée de 15 jours maximum et renouvelable une fois après validation du médecin coordonnateur et/ou du directeur d'établissement.

### PUBLIC ADMISSIBLE

Ce dispositif est destiné aux personnes âgées de 60 ans ou plus et dont les pathologies sont stabilisées (pas d'urgence médicale).

### COÛT DU SÉJOUR

Sur l'ensemble des places autorisées du département 64, 10 places sont entièrement prises en charge par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques. Pour les autres places restantes, un reste à charge de 20 € par jour sera demandé à l'utilisateur.

## CONDITIONS D'ADMISSIONS

L'Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation répond à des critères précis d'urgences médico-sociales :

- Sortie d'hospitalisation,
- Sortie d'un service d'urgence,
- Hospitalisation de l'aidant /défaillance soudaine de l'aidant,
- Impossibilité ponctuelle d'un maintien à domicile dans l'attente d'un plan d'aide ou situations critiques repérées par le DAC 64/évaluateurs APA.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

